



Commune de Prez

Procès-verbal de la séance n° 5 du Conseil général du jeudi 15 octobre 2020

Heure de début : 19h30 • Heure de fin : 22h36 • Lieu : Salle de Prez-vers-Noréaz

Présidence : Mme Claudine Perroud, Présidente

Conseil général : 29 conseillères et conseillers généraux (selon appel nominal, point 0.1)

Excusé/s : M. Olivier Progin

Absent : -

Conseil communal : M. David Bonny, Syndic, Mme Isabelle Staub Barbey, Vice-Syndique, Mmes Isabelle Bersier, Aleksandra Bjedov, Séverine Egger, Suzanne Morel, M. Pierre Bovet

0 Ouverture de séance

Madame la Présidente souhaite la bienvenue à l'assistance, constate qu'il n'y a pas de membre du public dans l'assistance et salue Mme Rüttimann représentant la presse et M. Wicht, photographe du journal La Liberté.

Madame Claudine Perroud salue les membres du Conseil général et du Conseil communal. Par ailleurs, elle rappelle l'importance, dans les circonstances actuelles, de rester prudents avec le Covid-19 et son évolution toujours aussi potentiellement dangereuse. Elle demande de respecter les consignes, à savoir de garder la distance sociale et de porter le masque pour se déplacer dans la salle. Elle excuse l'absence de Monsieur Olivier Progin qui a dû se mettre en quarantaine préventive pour cause de Covid.

Elle remercie Monsieur Luca Nolfo, collaborateur stagiaire de la commune, qui assure la partie rédactrice de cette séance, ainsi que Monsieur Tobie Fornerod, secrétaire ad intérim.

Cette séance a été convoquée conformément à l'art. 38 de la LCo, par courriel, par lettre personnelle adressée au moins 10 jours à l'avance, par avis dans la FO du 2 octobre 2020, et sur le site internet de la commune.

Aucune remarque n'est formulée quant à la convocation.

0.1 Appel nominal

Monsieur Tobie Fornerod effectue l'appel nominal. Vingt-neuf des 30 membres du Conseil général sont présents et la personne absente est excusée. Le quorum est atteint. La majorité absolue est de 16.

0.2 Scrutateurs

Les 4 scrutateurs pour la séance sont Mesdames Céline Chabloz (récapitulatif des voix) et Sylvie Schwab (8 voix à compter), ainsi que Messieurs Christian Carrel (9 voix à compter) et Mattia Bosco (12 voix à compter). Ils se sont réparti les tables pour le comptage des voix.

Cette séance est enregistrée et l'enregistrement est conservé jusqu'à l'approbation du procès-verbal.

0.3 Ordre du jour

L'ordre du jour de la séance est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 juin 2020
2. Informations du Bureau
3. Procédure de vote lors de la séance
4. Règlement du Conseil général
5. Comptes 2019
 - a. Ancienne commune de Corserey
 - Présentation des comptes de fonctionnement
 - Présentation des comptes d'investissements
 - Rapport de l'organe de révision
 - Rapport de la commission financière
 - Approbation des comptes
 - b. Ancienne commune de Noréaz
 - Présentation des comptes de fonctionnement
 - Présentation des comptes d'investissements
 - Rapport de l'organe de révision
 - Rapport de la commission financière
 - Approbation des comptes
 - c. Ancienne commune de Prez-vers-Noréaz
 - Présentation des comptes de fonctionnement
 - Présentation des comptes d'investissements
 - Rapport de l'organe de révision
 - Rapport de la commission financière
 - Approbation des comptes
6. Modification des statuts de l'Association intercommunale pour l'Épuration des eaux des bassins versants de la Sonnaz et de la Crausaz (AESC)
7. Informations du Conseil communal
8. Questions et propositions
9. Divers

Monsieur Claude Friderici dépose une motion d'ordre à titre personnel, afin que l'ordre du jour

soit amendé en ajoutant un point après l'approbation des comptes 2019 de l'ancienne commune de Prez-vers-Noréaz. L'objet de ce point traitera de la proposition du Conseil communal d'une dépense spéciale de CHF 70'000.- visant à soutenir l'économie locale. Ceci permettra au Conseil communal d'expliquer ce projet de manière exhaustive.

Madame la Présidente demande s'il y a des remarques par rapport à la demande de rajout de ce point à l'ordre du jour.

Monsieur Pierre-Alain Egger, Prez-vers-Noréaz, à titre personnel, se dit surpris que la demande provienne d'une personne et ne soit pas soutenue par un groupe. En effet, cette dépense, qui en plus est réalisable grâce à la seule commune qui a présenté des comptes bénéficiaires, peut être traitée dans le cadre des comptes 2019. Le Conseil général ainsi que la population ont déjà été informés sur cette dépense et celle-ci a été acceptée par la commission financière. Il ne souhaite pas que ce formalisme à la limite du boutisme ne devienne la règle du Conseil général. La demande sera soutenue, mais il ne faut pas donner un mauvais signal à l'exécutif, auquel devraient plutôt aller les remerciements pour l'initiative. En effet, si nous regardons les communes alentour, nous pouvons être contents d'avoir un exécutif motivé ; aidons-le plutôt que de le contrer sur des questions de procédure.

Madame la Présidente précise que le point aurait pu être évoqué lors de la présentation des comptes de la commune de Prez-vers-Noréaz ; mais, la motion d'ordre ayant été déposée, celle-ci fait l'objet d'une votation. L'ajout de ce point en 6^e position permettra au Conseil général de se prononcer formellement sur cette dépense. Les autres points du jour sont décalés. Madame la Présidente passe au vote en invitant les membres à le faire à main levée.

La motion d'ordre de rajouter le point 6 au sujet de la procédure d'utilisation du fonds de relance économique est acceptée par 21 voix. Il est décidé de continuer selon cet ordre du jour.

1 Approbation du procès-verbal de la séance du 29 juin 2020

Ce procès-verbal était à disposition et consultable sur le site internet de la commune de Prez. Il n'est pas relu en séance.

Madame la Présidente signale qu'une modification a été demandée par Madame Aleksandra Bjedov, conseillère communale, par rapport à son intervention à la page 14 et demande s'il y a d'autres remarques quant au procès-verbal. Ce n'est pas le cas. Elle passe au vote en invitant les membres à le faire à main levée.

Le procès-verbal de la séance du 29 juin 2020 est approuvé à l'unanimité.

2 Informations du Bureau

Madame Claudine Perroud transmet les informations du bureau sur la collaboration du Conseil général avec le Conseil communal pendant les derniers mois. Elle précise que le Conseil communal s'est réorganisé durant l'été. Madame Staub Barbey a remis la syndicature à Monsieur Bonny et devient vice-syndique. Le Conseil général a été informé des changements et les dicastères ont été redistribués. Le tout a été fait en toute transparence et loyauté.

Madame la Présidente remercie tout le Conseil communal pour l'état d'esprit constructif et pour l'engagement soutenu et quotidien vis-à-vis de la commune.

Madame Claudine Perroud informe qu'elle a été associée au choix qui portera à l'engagement de l'administrateur. En outre, elle fait partie avec le vice-président, de l'organe de conduite communal de Prez (OCCoMP) qui a été réactivé en septembre. Les règles d'utilisation des salles communales ont été réadaptées par rapport à la crise sanitaire actuelle.

Madame la Présidente fait savoir que 8 commissions ont été constituées. Toutes ont nommé leur président·e et secrétaire, et, mis à part celle concernant les naturalisations, ont toutes siégé. Toutes les informations sont présentes sur le site internet de la Commune.

D'autre part, les président·e-s ont reçu le formulaire de contrôle des présences qui devra être remis au secrétariat communal avant la fin de l'année et chaque membre du Conseil général devra compléter sa fiche personnelle qui servira au versement des jetons de présence.

Madame Claudine Perroud signale à l'audience que la représentativité des groupes dans la composition des commissions doit être équitable selon la LCo et le RCG. Les 8 commissions comprennent 10 membres du Conseil communal et 43 membres (y compris les suppléants) issus du Conseil général, dont 23 % proviennent de Corserey, 35 % de Noréaz et le reste, à savoir 42 %, de Prez-vers-Noréaz.

Les manifestations du 1^{er} août se sont déroulées à Noréaz et Prez-vers-Noréaz de manière satisfaisante, malgré la situation sanitaire. Les discours ont été prononcés par Madame Isabelle Staub Barbey et Monsieur David Bonny, à Noréaz, et par Monsieur le nouveau Syndic et la Présidente du Conseil général à Prez-vers-Noréaz. Elle remercie les sociétés organisatrices, à savoir la société de jeunesse de Noréaz et la Cigonia de Prez-vers-Noréaz.

Le Conseil général honore, dans la mesure du possible, les invitations reçues des sociétés locales pour leurs assemblées annuelles et autres manifestations.

Le 1^{er} règlement de portée générale sur les incompatibilités n'a pas fait l'objet d'un référendum et a été validé. Il a été transmis aux membres du Conseil général et est publié sur le site internet communal.

La suite des mises à jour des différents règlements communaux se poursuit.

3 Procédure de vote lors de la séance

Madame la Présidente explique la raison d'être de cette proposition de règle de vote en l'absence de règlement du Conseil général à venir. Elle doit permettre de clarifier et simplifier le procédé lorsqu'il s'agit de départager plusieurs propositions. Elle explique le fonctionnement de cette règle comme suit :

3 a) Vote sur les amendements :

En les votant les uns après les autres (maximum 3), ou en les opposant les uns aux autres (4 et plus), retenir la proposition qui a obtenu le plus de voix. Chaque personne ne vote que pour l'un des amendements.

3 b) Vote sur la proposition officielle :

Si obtention de la majorité, c'est terminé.

3 c) Vote sur l'amendement retenu (si pas de majorité sous b) :

Si égalité avec le nombre de voix de b), la présidente tranche.

Cette proposition n'appelant ni remarques ni questions est soumise à approbation du Conseil

général.

La procédure de vote est acceptée à l'unanimité.

4 Règlement du Conseil général

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Claude Friderici, président de la commission de l'élaboration du règlement du Conseil général.

Monsieur Claude Friderici signale que le message explicatif a été transmis à tous les membres et propose à Madame la Présidente de passer au vote des articles.

Madame la Présidente propose de passer en revue chaque article. S'il n'y a pas de commentaire, celui-ci sera tacitement accepté par les membres.

Les articles 1 à 26 ne font l'objet d'aucune remarque et sont acceptés tels quels.

A l'article 27, Monsieur Pierre-Alain Egger, pour le groupe Prez-vers-Noréaz, propose un amendement pour les alinéas 1 et 3.

Il souhaite que le texte « ainsi que de commissions spéciales chargées de l'examen de projets importants » soit rajouté à la fin de l'alinéa 1.

De plus, à l'alinéa 3, il demande que le passage « les commissions spéciales sont désignées par le Bureau » soit remplacé par « peuvent également être désignées ».

Madame Sarah Ducommun, pour le groupe Prez-vers-Noréaz, souhaite que le mot « telle » soit supprimé de l'alinéa 2.

Monsieur Ludovic Paratte, à titre personnel, souhaite avoir des arguments quant aux modifications.

Monsieur Pierre-Alain Egger, pour le groupe Prez-vers-Noréaz, explique qu'il convient de trouver une formule permettant au Bureau, ainsi qu'au Conseil général, de désigner une commission spéciale. Ceci est valable pour les alinéas 1 et 3.

Monsieur Réginald Sapin, à titre personnel, ne comprend pas la remarque et ne la trouve pas judicieuse. Il pense que cette modification induirait une confusion entre les compétences du Bureau et du Conseil général. Il se pose la question de la légalité d'un tel article vis-à-vis de la loi.

Madame Sarah Ducommun, à titre personnel, explique qu'avec la modification, il y aurait un moyen pour le Conseil général de créer de plus petites commissions si une situation le nécessiterait, alors que sans ce changement, cela ne serait pas possible et serait du ressort du Bureau uniquement.

Monsieur Claude Friderici précise que la loi dit que le Conseil général ou le Bureau peuvent désigner une commission spéciale. Il est possible de préciser le « qui fait quoi » dans le règlement du Conseil général. Une commission spéciale vise à l'examen préalable d'un projet important. Or, selon la loi, pour en nommer une, il faudrait le faire lors d'une séance et, en cas

de vote favorable, la commission pourrait commencer son travail dès la prochaine séance.

Madame la Présidente précise qu'une analyse des différents règlements de Conseils généraux a été faite. À part une commune qui fait une distinction très claire en donnant l'exclusivité au Bureau de nommer une commission spéciale, dans les autres règlements, cette compétence est également donnée au Conseil général.

Monsieur Réginald Sapin souhaite qu'on suive la loi si on devait apporter des modifications et changer le texte à l'alinéa 3.

Monsieur Claude Friderici propose une nouvelle formulation pour l'alinéa 3, « Les commissions spéciales chargées de l'examen de projets importants sont désignées par le Conseil général ou le Bureau ...), qui résume le tout. Celle-ci rend caduque la demande de modification discutée pour l'alinéa 1 et 2.

Monsieur René Berset, à titre personnel, n'est pas d'accord avec cette modification et fait la remarque que le mot « peuvent » est beaucoup plus adapté.

Madame Aleksandra Bjedov, conseillère communale, donne un avis de juriste ; les deux versions « sont ou peuvent être » sont identiques, alors que le contraire serait « doivent ».

Madame la Présidente prend note des changements suivants :

Il n'y a aucune modification à l'alinéa 1 et 2, et la nouvelle formulation de l'alinéa 3 est validée. La commission ne s'y opposant pas, l'article 27 se présente comme ceci :

1 Le Conseil général peut décider, sur la proposition du Conseil communal, de son Bureau ou de l'un de ses membres, la constitution d'autres commissions pour la durée de la législature.

2 Le principe de la désignation d'une telle commission doit figurer dans l'ordre du jour et faire l'objet d'un vote distinct de celui relatif à la composition de cette commission. En pareil cas, le Conseil général fixe le nombre des membres de telles commissions.

3 Les commissions spéciales chargées de l'examen de projets importants sont désignées par le Conseil général ou le Bureau qui fixe le nombre de leurs membres et nomme leur président. Elles sont dissoutes une fois leur mission accomplie.

Madame la Présidente clôt les 3 premiers chapitres et passe aux suivants.

Monsieur François Trotti, à titre personnel, souhaite savoir si l'article 42 couvre le fait qu'une proposition d'amendement qui concerne le même point qu'une décision ne l'exclut pas mais peut l'ajouter.

Monsieur Claude Friderici précise que si chaque amendement se cumule, il sera voté sur chacun de ceux-ci et que ce sera le sens qui fera foi. La réponse satisfait Monsieur Trotti.

Aucune remarque n'étant faite pour les articles restants, Madame la Présidente propose de voter sur le règlement du Conseil général avec la modification de l'article 27 telle que discutée ci-dessus.

Le règlement du Conseil général est accepté à l'unanimité.

Madame la Présidente se dit satisfaite du résultat et remercie les membres de la commission pour le travail très rapide.

5 Comptes 2019

Madame la Présidente passe la parole à Madame Suzanne Morel pour présenter et commenter les comptes des trois anciennes communes par ordre alphabétique :

- a. Ancienne commune de Corserey
 - Présentation des comptes de fonctionnement
 - Présentation des comptes d'investissements
 - Rapport de l'organe de révision
 - Rapport de la commission financière
 - Approbation des comptes

Madame Suzanne Morel présente les comptes de la commune de Corserey qui présentent une perte de CHF 106'000.00 sur un total des charges nettes de CHF 1'332'000.00. La perte peut s'expliquer par le fait que la Commune a dû faire appel à trois conseillers externes pour une dépense supplémentaire de CHF 73'000.00 ainsi que par un manque de recettes fiscales de CHF 109'000.00.

Monsieur Réginald Sapin, à titre personnel, précise que les impôts ont baissé par rapport au budget, mais également par rapport à l'année précédente et en demande la raison. Madame Suzanne Morel clarifie par le fait que le taux d'imposition a baissé.

Elle continue en commentant le bilan et les investissements, sans particularités et sans questions de la part du Conseil général.

Le rapport de la commission financière est lu et celle-ci recommande d'accepter les comptes.

Monsieur Ludovic Paratte, président de la commission financière actuelle, lit le rapport et fait noter que la commission recommande d'approuver les comptes 2019 tels que présentés et d'en donner décharge au Conseil communal.

Monsieur Réginald Sapin, à titre personnel, demande de corriger les chiffres reportés pour 2020 comprenant quelques petites erreurs.

Madame la Présidente passe au vote.

Les comptes 2019 de la Commune de Corserey sont approuvés à l'unanimité.

Madame Claudine Perroud passe la parole à Madame Suzanne Morel pour commenter les comptes de la commune de Noréaz.

- b. Ancienne commune de Noréaz
 - Présentation des comptes de fonctionnement
 - Présentation des comptes d'investissements
 - Rapport de l'organe de révision
 - Rapport de la commission financière
 - Approbation des comptes

Madame Suzanne Morel passe à l'explication des comptes 2019 de l'ancienne commune de Noréaz en précisant que l'ancien responsable en la personne de Monsieur Réginald Sapin est présent dans la salle.

La Commune présente une perte de CHF 16'000.00 sur un total des charges nettes de CHF 2'071'000.00. La perte est plus petite que prévue grâce à une augmentation des recettes fiscales.

Le bilan, les comptes d'investissements et le rapport de révisions sont lus sans commentaires de la part du Conseil général.

Monsieur Ludovic Paratte, président de la commission financière actuelle, lit le rapport et fait noter que la commission recommande d'approuver les comptes 2019 tels que présentés et d'en donner décharge au Conseil communal. La commission souhaite néanmoins que la présentation soit corrigée des reliquats des années précédentes.

Madame la Présidente passe au vote.

Les comptes 2019 de la Commune de Noréaz sont approuvés à l'unanimité.

Madame Claudine Perroud repasse la parole à Madame Suzanne Morel pour commenter les comptes de la commune de Prez-vers-Noréaz.

- c. Ancienne commune de Prez-vers-Noréaz
- Présentation des comptes de fonctionnement
- Présentation des comptes d'investissements
- Rapport de l'organe de révision
- Rapport de la commission financière
- Approbation des comptes

Madame Suzanne Morel passe à l'explication des comptes 2019 de l'ancienne commune de Prez-vers-Noréaz. Elle précise qu'il y a eu des encaissements fiscaux qui peuvent être considérés comme exceptionnels.

La Commune présente un bénéfice reporté de CHF 3'000.00 sur un total des charges nettes de CHF 3'297'000.00.

Le bilan, les comptes d'investissements et le rapport de révisions sont lus sans commentaires de la part de l'assemblée.

Monsieur Ludovic Paratte, président de la commission financière actuelle, lit le rapport et fait noter que la commission recommande d'approuver les comptes 2019 tels que présentés et d'en donner décharge au Conseil communal.

Ajout suite à l'intervention faite en séance du 11 février 2021, lors de l'approbation du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2020 : M. Pierre-Alain Egger, à titre personnel, précise que le bénéfice est de CHF 3'486.00 après versement aux réserves de CHF 185'000.00 et de CHF 1'585.00 d'amortissement supplémentaire.

Madame la Présidente passe au vote.

Les comptes 2019 de la Commune de Prez-vers-Noréaz sont approuvés à l'unanimité.

6 Procédure d'utilisation du fonds de relance économique de CHF 70'000.00

Monsieur David Bonny, syndic de la Commune de Prez, présente la proposition aux membres du Conseil général. Il illustre la procédure de distribution des bons et explique que l'idée est d'aider tous les commerces et indépendants qui exercent dans la commune en attribuant deux bons nominatifs de CHF 15.00 par personne habitant la commune de Prez. La liste des habitants de la commune serait arrêtée au 1^{er} novembre et sera fournie par le service du contrôle des habitants.

Les bons auront des couleurs différentes en fonction de l'âge des bénéficiaires, la différenciation se basant sur l'âge de la majorité (18 ans) ; les bons auront des mesures de sécurité. Une information sera donnée aux habitants soit par le bulletin d'information, soit par un tout-ménage. La distribution des bons devrait intervenir avant le mois de décembre, pour une utilisation des bons prévue entre le 1^{er} décembre 2020 et le 28 février 2021.

Un envoi explicatif sera envoyé aux commerçants après le délai de recours et la liste complète sera établie après avoir reçu la confirmation de la part des commerces. Ces derniers pourront ensuite se faire rembourser de manière simple et rapide auprès de l'administration communale.

Madame la Présidente ouvre la discussion.

Monsieur François Trotti, à titre personnel, demande ce qu'il se passe avec les personnes à mobilité réduite par exemple. Sera-t-il possible d'utiliser le bon en lieu et place d'une autre personne ? Monsieur David Bonny répond qu'il s'agit là de certains cas particuliers pour lesquels il faut garder du bon sens. Il sera possible au commerçant d'accepter le bon, tout comme il le ferait pour les bons d'un enfant.

Monsieur Ludovic Paratte, à titre personnel, demande si le commerçant ne pourrait pas faire un geste supplémentaire en rajoutant lui aussi quelque chose. Monsieur le Syndic lui précise que si cette action est faite, c'est surtout pour aider les commerces qui sont déjà sur la corde raide ces derniers mois. Il y a lieu de rester simple et ce sera au commerçant de le faire sur une base volontaire, sans que ce soit exigé par le Conseil communal. Monsieur Pierre Bovet abonde dans ce sens. Cela permettra aussi aux habitants de connaître les commerces locaux.

Monsieur Ludovic Paratte, à titre personnel, souhaite savoir si les commerçants qui sont dans la salle devraient la quitter pour voter la proposition. Madame la Présidente souligne que c'est une action qui va bénéficier à tous les habitants. S'il fallait se récuser, tous les membres du Conseil général, qui sont tous des citoyens, devraient quitter la salle. Il n'y a pas lieu de le faire.

Monsieur Pierre-Alain Egger, à titre personnel, remercie la Commune pour l'idée et pour l'action qu'il salue. Toutefois, il demande si la décision aurait été valable si la manière de faire était restée telle que prévue initialement, à savoir inscrite et expliquée simplement dans les comptes. Monsieur David Bonny dit que l'exécutif est profondément démocratique et s'en serait tenu à la décision du Conseil général. D'ailleurs, c'est ce qui s'est fait ailleurs, en raison de la situation exceptionnelle que nous vivons actuellement.

Madame Sylvie Schwab, à titre personnel, demande si la liste des commerçants sera donnée avec les bons. Monsieur David Bonny lui affirme que la liste sera d'une manière ou d'une autre fournie aux habitants.

Monsieur Claude Friderici, à titre personnel, clarifie que la loi sur les communes est claire. Le Conseil communal peut dépenser sur la base du budget ou d'une décision spéciale. Le cas présent étant une décision positive, personne ne la conteste. Dans le cas contraire, il y aurait lieu de ne pas accepter les comptes avec les problématiques qui en découleraient.

Madame la Présidente passe au vote.

La procédure d'utilisation du fonds de relance économique de CHF 70'000.00 est acceptée à l'unanimité.

7 Modification des statuts de l'Association intercommunale pour l'Épuration des eaux des bassins versants de la Sonnaz et de la Crausaz (AESC)

Madame la Présidente passe la parole à Madame Aleksandra Bjedov accompagnée par Monsieur Norbert Wicht, ingénieur du bureau SEGC Ingénieurs Conseils SA à Marly.

Madame Aleksandra Bjedov explique que les statuts de l'Association intercommunale pour l'Épuration des eaux des bassins versants de la Sonnaz et de la Crausaz (AESC) doivent être modifiés et de fait, le Conseil général doit les accepter. Elle explique le fonctionnement de l'AESC et rappelle que la commune de Corserey a rejoint l'AESC fin 2019.

Le but du jour est de présenter les statuts. N'étant pas une spécialiste, Madame Aleksandra Bjedov se fait accompagner par Monsieur Norbert Wicht, qui est une des chevilles ouvrières de ces statuts afin qu'il puisse donner une réponse exhaustive et ne pas retarder le processus d'adoption des statuts modifiés. Pour information, 7 communes membres sur les 10 ont déjà accepté le projet de modification. Les 3 autres (dont Prez) devraient suivre.

Les statuts sont modifiés notamment pour suivre l'évolution législative qui se durcit avec le temps afin de protéger l'environnement et pour s'adapter au nouveau système comptable MCH2 qui va être adopté en 2022.

Madame Aleksandra Bjedov passe les modifications les plus importantes en revue.

Monsieur Réginald Sapin, à titre personnel, demande pourquoi le montant de CHF 10 Mio passe à CHF 50 Mio dans les nouveaux statuts. Monsieur Norbert Wicht explique que par le passé, c'étaient les communes qui procédaient aux investissements. Maintenant, il est demandé à l'association de le faire et de se faire rembourser par après. Du coup, cela donne de la marge pour couvrir les investissements.

Monsieur François Trotti, à titre personnel, demande quand la nouvelle STEP sera faite. Monsieur Norbert Wicht précise que l'investissement se fera entre fin 2021 et la moitié de 2022. À partir de là, il faudra compter deux ans de travaux. La nouvelle filière eau devra être équipée pour le traitement des micropolluants pour 2025/2026.

Monsieur Yannick Ducommun, à titre personnel, demande si la STEP de Pensier sera renouvelée ou si ce serait un nouvel objet. Monsieur Norbert Wicht précise qu'une nouvelle construction est envisagée malgré le manque de place à Pensier.

Madame la Présidente passe au vote.

Les nouveaux statuts de l'AESC sont acceptés à l'unanimité.

Monsieur Pierre-Alain Egger, à titre personnel, précise que la Commune de Corserey n'est actuellement pas raccordée à la STEP de Pensier et demande si c'est prévu qu'elle le soit. Monsieur Norbert Wicht confirme que ce sera bien le cas.

Monsieur René Berset, à titre personnel, demande ce qu'il se passerait si une commune venait à refuser les nouveaux statuts. Monsieur Norbert Wicht dit qu'il y aurait une recalculation des frais au pourcentage des communes restantes.

8 Informations du Conseil communal

Madame Claudine Perroud donne la parole à Monsieur Pierre Bovet, conseiller communal.

Monsieur Pierre Bovet répond aux questions de la dernière séance du Conseil général au sujet des radars et présente les statistiques fournies par la Police Cantonale. Globalement, les automobilistes respectent bien les limitations. Par contre, ceux qui font des infractions à la loi routière sont très au-dessus des limitations et ce, à toute heure.

Au sujet de la question restée en suspens, à propos du radar placé sur la bande herbeuse à l'entrée de Fribourg, Monsieur Pierre Bovet donne l'information reçue de la police cantonale : « le choix de l'emplacement s'est fait conformément à la stratégie annoncée lors de la mise en service de ces nouveaux appareils. Celle-ci vise notamment à renforcer la visibilité des contrôles de vitesse et la perception des usagers du risque d'être contrôlés, principalement en localité ».

Les explications suivent sur la butte de tir qui est en cours d'assainissement à Prez-vers-Noréaz. Le volume de terre à traiter a augmenté d'environ 260 m³ ce qui engendrera une augmentation des coûts qui devrait être couverte par une augmentation des subventions, du moins en partie. Cette pollution supplémentaire est certainement due aux tirs de section de 1953 dont une trace a été retrouvée dans La Liberté de l'époque.

Monsieur René Berset, à titre personnel, demande comment se fait le reconditionnement des terres et pourquoi des camions partent pour Zürich. Monsieur Pierre Bovet répond que la majorité des terres iront en reconditionnement à Châtillon. Les terres plus polluées devront être traitées à Zürich car c'est là-bas qu'est établi le seul centre de décontamination capable de le faire.

Monsieur Yannick Ducommun, à titre personnel, demande dans quelle proportion les camions vont partir en Suisse Allemande. Monsieur Pierre Bovet dit qu'il devait y avoir moins de 10 camions de 40 tonnes au départ mais que ce chiffre pourrait facilement doubler.

Monsieur Gabriel Julmy, à titre personnel, demande si les camions vont aller jusqu'à la butte. Monsieur Pierre Bovet lui répond par l'affirmative et tient à souligner la propreté des travaux de l'entreprise JPF, entreprise qui s'occupe du chantier. Par contre, la route Sous Pierraz est en mauvais état depuis des années.

Monsieur Ludovic Paratte, à titre personnel, souhaite savoir si de la nouvelle terre sera mise en place pour remplacer celle qui a été enlevée. Il est répondu par le conseiller communal qu'il y aura moins de terre et que des pare-balles seront installés.

Monsieur Pierre-Alain Egger, à titre personnel, demande confirmation que les camions iront bien à Zürich. Il est confirmé que c'est le cas.

La parole est donnée à Monsieur David Bonny qui répond à une question de Monsieur Mario Ramalho posée lors de la séance précédente. Monsieur le Syndic dit qu'un groupe a été constitué au sein du Conseil communal afin de réfléchir au concept d'un sentier pédestre/cyclable qui relierait les différents villages de la commune. Ce groupe est composé de Mesdames Séverine Egger, Isabelle Bersier et Isabelle Staub Barbey, ainsi que de lui-même. Ce groupe donnera de plus amples informations lors d'une prochaine séance du Conseil général.

Monsieur David Bonny informe également qu'il est parfois question de nouveaux bâtiments, notamment d'une nouvelle école et d'une halle polyvalente. Une réflexion est actuellement en cours ; le Conseil communal va se réunir un samedi matin afin de se pencher uniquement sur ces questions de bâtiments.

Un élément qui a fait avancer le sujet est l'étude sur l'obtention du label « Cité de l'Énergie ». Il a été constaté que les bâtiments de Prez-vers-Noréaz sont en très mauvais état, notamment la salle communale dans laquelle nous siégeons ce soir.

Au sujet du label, Noréaz l'avait déjà et il sera attribué prochainement à Prez ; c'est une très belle réussite de la commission de l'énergie responsable du projet. La Commune est très satisfaite de leur travail et de la personne mandatée pour le réaliser.

Monsieur David Bonny indique également que le règlement du personnel a été repris à zéro par un groupe du Conseil communal. Ce règlement sera discuté avec le Conseil communal dans un premier temps, puis avec le personnel dans un deuxième temps, avant de recevoir l'aval du Conseil général pour ce qui concernera sa validation.

Un dernier point est abordé sur la situation sanitaire qui se dégrade fortement et des cas qui sont en nette augmentation. Monsieur David Bonny rappelle que le Conseil communal ne s'est jamais arrêté et qu'il reprendrait la visioconférence en cas de besoin. Il note toutefois qu'une solution idéale pour les séances du Conseil communal a été trouvée à la salle de Corserey qui dispose de suffisamment de place.

Monsieur David Bonny tient à saluer l'engagement de tout le Conseil communal y compris Monsieur Fornerod qui est toujours là ad intérim pour le travail accompli et ce avec des charges qui augmentent constamment. Il remercie aussi le Conseil général pour l'aide et le soutien.

Madame la Présidente remercie les conseillers communaux qui sont intervenus et passe au point suivant.

9 Questions et propositions

Madame la Présidente donne la parole à l'assistance.

Monsieur René Berset, à titre personnel, évoque les difficultés qu'il a connues avec la société T2i. En effet, n'ayant pas reçu les nouveaux codes d'activation, ni les informations qui auraient dû lui arriver par courriel, il n'a pas pu être présent à la séance de la commission d'aménagement. Cela est problématique.

Il souhaite que la Commune prenne des mesures à l'encontre de cette société ou qu'elle trouve un autre moyen pour informer les différents membres des commissions. N'étant pas la seule personne à avoir manqué cette séance, Monsieur René Berset souhaite aussi que le procès-verbal soit corrigé en conséquence.

Monsieur David Bonny lui répond que le Conseil communal a rencontré la société T2i afin de

lui faire part des doléances et leur communiquer officiellement que la Commune n'est pas satisfaite de la situation. L'information n'a pas été encore communiquée au Conseil général car il reste encore des questions en suspens. Pour le cas précis, il serait bénéfique qu'un courrier soit adressé à cette société par le Conseil général avec une copie à la Commune. Monsieur Pierre Bovet souligne quant à lui que le procès-verbal sera reconsidéré lors de la prochaine séance de la commission d'aménagement.

Monsieur Mario Ramalho, pour le groupe Corserey, souhaite savoir s'il serait possible de mettre le fichier des propositions des groupes à disposition de chaque membre du Conseil général avant les séances. Monsieur David Bonny lui répond que le fichier des questions/propositions adressées au Conseil communal est un simple fichier excel. Il met toutefois en garde sur l'utilisation simultanée qui est difficilement gérable en cas d'accès par plusieurs utilisateurs en même temps. La question de Monsieur Mario Ramalho porte plutôt sur la mise à disposition d'un outil interne au fonctionnement du Conseil général, permettant les échanges entre les groupes. Madame la Présidente précise que la proposition est notée et sera traitée au Bureau.

Monsieur Gabriel Julmy, à titre personnel, souhaite avoir des explications par rapport aux dicastères, plus précisément par rapport aux problèmes et enjeux qui s'y rapportent. Monsieur David Bonny en prend bonne note et va agender la remarque afin de pouvoir informer de manière plus exhaustive le Conseil général. Monsieur Pierre Bovet prie l'assemblée de lire le bulletin d'information communal à paraître dans lequel plusieurs informations concernant la Commune y seront mentionnées et expliquées.

Monsieur Simon Zürcher, à titre personnel, demande si les salles communales seront équipées de WIFI. Monsieur Tobie Fornerod informe sur la situation actuelle quant à cette problématique. Les salles de Noréaz et Corserey sont déjà équipées. La salle communale de Prez-vers-Noréaz est en cours d'installation et, sans faire de promesse, il se dit confiant pour que l'installation soit faite pour la prochaine séance du Conseil général.

Monsieur Pierre-Alain Egger, à titre personnel, est content d'entendre Monsieur David Bonny revenir sur les bâtiments, notamment sur le complexe scolaire. Il souhaite qu'une attention particulière soit portée sur le sujet afin de ne pas laisser passer les différentes subventions qui pourraient être utilisées pour la rénovation et/ou la construction de nouvelles bâtisses.

Monsieur Guy-Lou Vuarnoz, à titre personnel, souhaite proposer au Conseil communal de pouvoir modifier le droit de cité pour les anciennes communes en mettant la nouvelle Commune comme origine et l'ancienne entre parenthèse. Il serait utile à l'ensemble de la population de mettre cette information dans le bulletin d'information communal. Monsieur David Bonny remercie pour la remarque et informe qu'une petite équipe dirigée par Madame Suzanne Morel a été mise sur pied pour l'édition du bulletin d'information. Elle a pris note du souhait et fera le lien avec le Conseil communal.

Personne ne prenant plus la parole, Madame la Présidente passe au point suivant.

10 Divers

Monsieur René Berset, à titre personnel, propose de faire un souper de fin d'année entre les membres du Conseil général et les membres du Conseil communal. Monsieur David Bonny

remercie pour la proposition, mais au vu de la situation sanitaire actuelle, cela va être compliqué. Il va toutefois réfléchir à la question avec les autres membres afin de faire quelque chose de convivial. Madame la Présidente a aussi pris note de la proposition ; c'est l'évolution de la situation sanitaire qui va donner le rythme.

Monsieur Martial Brülhart, à titre personnel, signale qu'un panneau du BPA placé à Noréaz proche du terrain de football bouche la vue et que c'est dangereux. Il souhaite qu'il soit déplacé avant qu'un accident survienne. Monsieur Pierre Bovet en prend bonne note et transmettra l'ordre à la voirie afin qu'il soit enlevé.

La parole n'étant plus demandée, Madame la Présidente remercie les personnes présentes de leur engagement et de leur participation à cette séance. La prochaine séance aura lieu le lundi 14 décembre 2020.

Il est 22h36 lorsque la séance est close.

Au nom du Conseil général

Le secrétaire ad interim



Tobie Fornerod

La Présidente



Claudine Perroud

Modification suite à la séance du 11.02.2021



Marlyse Dubey